

<http://enseignants.se-unsa.org/Secours-et-prets-a-court-terme>



Enseignants de l'Unsa

Secours et prêts à court terme

- Mon argent et moi - Mes prestations - Les autres aides -

Date de mise en ligne : vendredi 1er avril 2016

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Ces aides s'adressent aux personnels rencontrant des difficultés financières passagères et exceptionnelles à caractère social.

Après un entretien préalable avec une assistante sociale rattachée à votre rectorat ou votre académie, la commission académique d'action sociale réunie en formation permanente émet un avis sur l'attribution d'un secours non remboursable ou d'un secours remboursable sans intérêt.

La décision du prêt revient dans tous les cas au recteur d'académie.

Pour en savoir plus sur les modalités propres à votre académie ou département, contactez votre section locale.